

## Procédure d'accès aux données ICPE sur SIGLoire

→ **Copier le lien d'accès à SIGLoire** dans votre navigateur (mozilla, internet explorer, ...). Ce lien est également indiqué dans le courrier reçu de la DREAL : [http://carto.sigloire.fr/1/n\\_pac\\_risque\\_r52.map](http://carto.sigloire.fr/1/n_pac_risque_r52.map)



### Localiser la zone géographique recherchée

#### 1ère solution : par l'adresse postale

Si vous connaissez l'adresse postale exacte :

1. cliquez sur le bouton « Localiser »,
2. cliquez sur l'onglet « Adresses »,
3. saisir l'adresse
4. petit bouton « localiser »

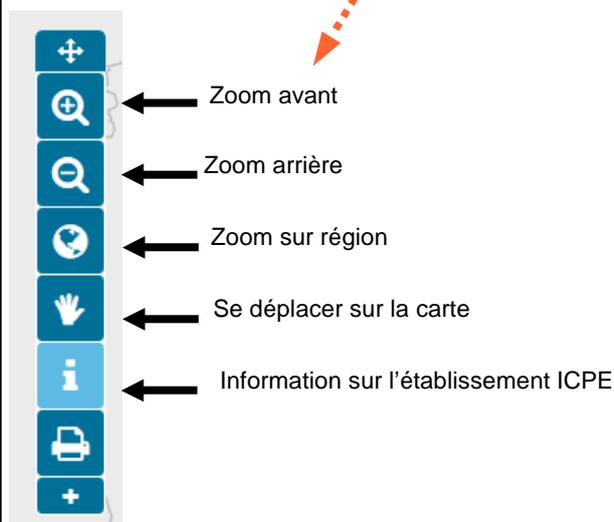


#### 2ème solution : par la commune

Si vous ne connaissez pas l'adresse postale exacte, vous devez rechercher sur un quartier, une commune ou un territoire à plus grande échelle.

2 manipulations possibles :

- soit placer le pointeur de la souris sur la zone d'intérêt et utiliser la molette de la souris pour zoomer
- soit sélectionner le zoom avant puis cliquer sur la zone d'intérêt



**NB :** L'affichage de la carte peut être assez long. De nombreuses données sont à charger.

**!** Compte-tenu du nombre d'ICPE en région Pays-de-la-Loire, la carte n'est pas lisible à l'échelle d'un département.  
Plus la localisation sera précise, plus vous disposerez de données exploitables.

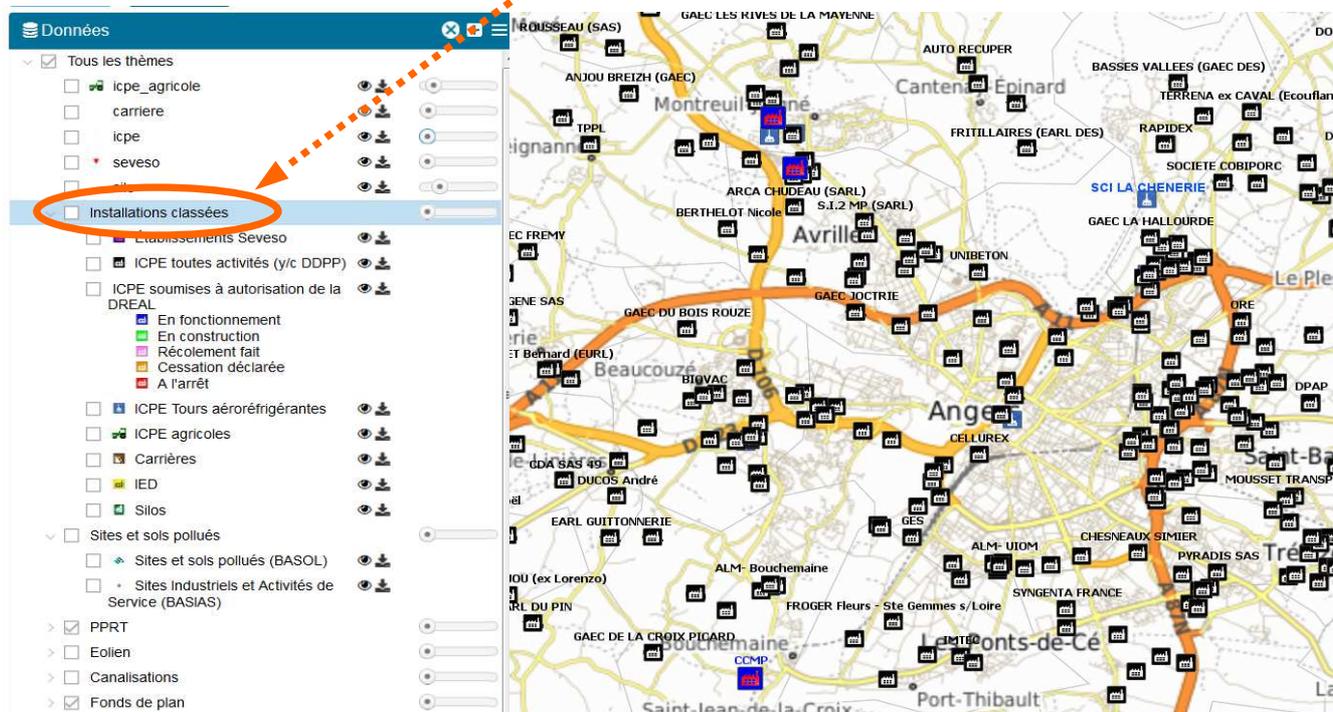
→ **Passer à la seconde étape pour l'affichage des établissements ICPE** (page suivante)

## Afficher les installations classées sur la carte

Cliquez sur le bouton « **Données** » et cochez le libellé « **Installations classées** »



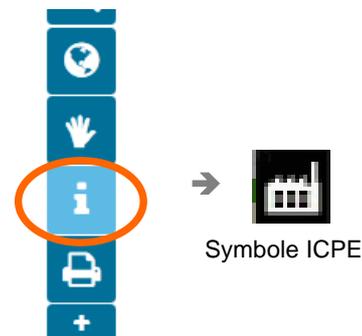
→ Les informations suivantes s'affichent :  
- implantation de l'ICPE  
- nom de l'ICPE



Cette base de données permet d'identifier de façon spécifique à la fois l'existence des ICPE (★) de la région Pays-de-la-Loire [localisation au niveau du portail d'entrée de l'établissement (et non sur le parcellaire)], mais également si des activités susceptibles d'avoir occasionné un risque de pollution ont été exercées sur le site (pour cet exemple, cochez la case « sites et sols pollués »).

→ Si le nom de l'ICPE ne s'affiche pas car l'échelle de la carte est trop grande, vous pouvez l'obtenir en cliquant sur :

1. le bouton "**Information**"
2. le **symbole** (sur la carte) de l'ICPE recherchée



★ La carte propose :

- **toutes** les ICPE sous régime d'Autorisation et d'Enregistrement
- **partiellement** les ICPE sous régime de Déclaration